



Ville de
Maule

Liberté
Égalité
Fraternité

N/Réf. HC/NB/EF – Arrêté n° 2026-010

Nous, Maire de la commune de Maule,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2,

Vu l'arrêté et l'instruction interministériels sur la signalisation routière, modifiés par les textes subséquents,

Vu la demande de travaux sur le réseau d'assainissement eaux usées faite et exécutée par l'entreprise ABC-TP – 336 Avenue de la Mauldre – 78680 EPONE pour le compte de SUEZ

Considérant que ces travaux nécessitent la mise en place d'une restriction de circulation et de stationnement pendant toute la durée des travaux pour assurer la sécurité des usagers de la route et des personnels de chantier,

A R R E T O N S

Article 1 : du 14 janvier 2026 au 21 janvier 2026, l'entreprise ABC-TP réalisera des travaux sur le réseau d'assainissement des eaux usées Avenue Victoria May.

Article 2 : L'entreprise effectuant les travaux aura en charge d'assurer en permanence un passage pour les véhicules d'incendie et de secours,

Article 3 : L'entreprise chargée des travaux aura à sa charge la mise en place de la signalisation temporaire du chantier. Elle sera responsable des conséquences pouvant résulter d'un défaut ou d'une insuffisance de cette signalisation qui devra être conforme aux dispositions alors en vigueur, et qui actuellement sont celles édictées par l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié notamment par les textes subséquents et par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992.

Article 4 : Tout véhicule contrevenant aux dispositions de l'article 1 fera l'objet d'un procès verbal et/ou d'une demande d'enlèvement pour stationnement illégal.

ARRETE RESTRICTION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

Avenue Victoria May

Du 14 janvier 2026 au 21 janvier 2026

Travaux sur réseau assainissement eaux usées

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur le Lieutenant commandant le Centre de Secours de Maule,
- Monsieur le Major commandant la Brigade de Gendarmerie de Maule,
- Messieurs les Policiers Municipaux,
- Madame BRIGNOLI Nolwenn, Directrice des Services Techniques,
- Le demandeur.

Fait à Maule, le 10 janvier 2026.



Hervé CAMARD

Pour le Maire et par délégation
Le Maire-Adjoint délégué à l'urbanisme
et aux travaux

Hôtel de Ville

BP 50 - Place de la Mairie - 78580 Maule

Tél. 01 30 90 49 00 - Fax 01 30 90 96 48 - contact.mairie@maule.fr - www.maule.fr